

Demandes des droits de pêche

Formulaires disponibles sur www.cdpmem22.fr et dans les bureaux du Comité

Formulaires uniques de demandes de licences de pêche embarquée (toutes les licences bretonnes)	
COQUILLES ST JACQUES - PRAIRES - PLONGEE RANCE ET ORMEAUX	du 15 mai au 15 juin 2021
CRUSTACES - FILETS POISSONS – METIERS DE L’HAMECON CANOT – BIVALVES – BULOTS – CASIERS A SEICHES CHALUT secteurs Paimpol et Iroise - NASSES A POISSONS ALGUE EMBARQUEE...	du 1 ^{er} au 30 septembre 2021
Formulaire unique de demande de licence de pêche à pied (Timbres/gisements bretons)	
Algues de rive	du 1 ^{er} au 31 janvier 2021
	Du 15 octobre au 15 novembre 2021

☛ Pour toute demande effectuée en dehors de la date limite prévue par délibération du C.R.P.M. de Bretagne, LE MONTANT DU PRIX DE LA LICENCE SERA MAJORÉ
Les pêcheurs n'ayant pas effectué leur demande de renouvellement avant la date limite, perdent leur droit au renouvellement et ne pourront déposer QU'UNE NOUVELLE DEMANDE.

Autres formulaires de demandes de licences de pêche embarquée	
BAR (formulaire CNPM)	Janvier/février 2021
CIVELLES (formulaire CNPM)	Juillet/août 2021

Autorisations administratives dans la bande des 3 milles	
<i>Les 4 autorisations sont délivrées par la DIRM NAMO avant l'année concernée ou avant la date d'ouverture de pêche</i>	
Chalut (Baie St-Brieuc) : au plus tard avant le 1 ^{er} nov 2021 Seiche au chalut (région Bretagne) : avant la date d'ouverture de la pêche Maquereau (Baie St-Brieuc) : au plus tard avant le 1 ^{er} nov 2021 Lançon pour appât (région Bretagne) : avant le 1 ^{er} février de l'année demandée	Octobre 2021

📍 Espace Azur, rue des Grands Clos, 22590 PORDIC • 02 96 70 92 59

Terre-Plein de Kerpallud, 22500 PAIMPOL • 02 96 20 94 18

Le Port, 22430 ERQUY • 02 96 72 14 48

📧 cdpmem22@bretagne-peches.org

Permis d'accès à la Baie de Granville <i>(VMS obligatoire au 1^{er} juillet 2021)</i>	Octobre 2021
---	--------------

AUTORISATIONS EUROPEENNES DE PECHE (AEP) <i>Formulaires adressés aux navires en renouvellement soit par la DML 22 (hors OP) soit par les OP (adhérents).</i>	
AEP Manche Occidentale <i>Rappel : cette autorisation est obligatoire pour tous les navires utilisant un filet d'un maillage inférieur ou égal à 220 mm. (maille étirée) dans la zone CIEM VIIe pour pêcher toutes espèces.</i>	Entre septembre et le 30 Novembre 2021
AEP THON ROUGE	Entre septembre et mi-octobre 2021

Gisements extérieurs à la Bretagne

Licences de pêche normandes	
Formulaire de licences COQUILLES ST JACQUES PRAIRES/BIVALVES (Ouest Cotentin, bande côtière...)	Du 1 ^{er} au 30 avril 2021

Autorisations administratives normandes	
Pêche des seiches Ouest Cotentin	Février 2021
Pêche dans les 3 milles autour de l'Archipel des îles Chausey <i>(Décision de la DIRM Manche avec liste des navires pour chaque période de pêche soit 5/an)</i>	Début 2021 <i>Identification des navires 22 souhaitant pêcher dans cette zone</i>

Les navires côtiers costarmoricains souhaitant pêcher sur tout autre gisement ou secteur en dehors de la Bretagne doivent prendre connaissance de la réglementation auprès des organisations professionnelles correspondantes, A défaut, le CDPMEM 22 ne pourra être tenu responsable pour non communication d'information à un navire qui pourrait faire l'objet d'un contrôle en mer pour non respect de la réglementation.